REGLEMENT Marathon, Ekiden & Duo 2018

Article 1 : Organisation

L'Association Marathon Sport Evénement, domiciliée
Pavillon La Prétentaine,
BP 518
27105 Val-de-Reuil Cedex

est porteuse de l'organisation du Marathon Seine-Eure, de l'Ekiden Seine-Eure et d'un Marathon en Duo avec les concours financier, humain et technique de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et de ses communes, des associations, du V.R.A.C. et de l'E.A.L, de ses partenaires officiels et de la commission régionale des courses hors stade.

Le Marathon Seine-Eure a obtenu la confiance de la Fédération Française d'Athlétisme pour l'édition 2018 et obtenu le label régional. Il est par conséquent qualificatif pour les championnats de France FFA. Le Marathon est support du Championnat de Normandie.
L'Ekiden est support du championnat départemental de l'Eure FFA.

Un MaRATHON EN Duo sera organisé cette année sur le parcours du Marathon avec un relais au Semi-Marathon. (2 x 21,1Km)

Article 2 : Parcours

Remesuré officiellement en 2018, le parcours en ligne **de 42,195 km** est conforme au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le départ sera donné le dimanche **14 octobre 2018** à :

*** 9h00 pour les premiers relayeurs EKIDEN,**
*** 9h30 pour les athlètes marathoniens et marathon en duo.**

Les concurrents s'élanceront du village d'Amfreville sur Iton, traverseront les communes d'Acquigny, Pinterville, Louviers, Incarville, Saint-Etienne-du-Vauvray, Le Vaudreuil, Saint-Pierre-du-Vauvray, Val-de-Reuil, Poses, Léry pour couper la ligne d'arrivée près de la mairie de Val-de-Reuil. Aucun accompagnateur à vélo ne sera accepté sur le parcours (un itinéraire bis "vélo" est disponible sur le site (il permet à un accompagnateur vélo de se rendre en plusieurs points du parcours pour encourager ou photographier un coureur mais sans jamais emprunter le circuit de la course).

Article 2-1 : Acheminement vers le départ

L'organisation a prévu un nombre suffisant de navettes gratuites pour acheminer tous les marathoniens et relayeurs sur la ligne de départ. Les premières navettes partiront à 6h45 et la dernière à 8h15.

Il n'y a **PAS DE PARKING NI D'ACCES AUTORISE** sur le site du départ. Vous devez IMPERATIVEMENT prendre les navettes de l'organisation pour vous rendre sur la ligne de départ.

Vos effets personnels (survêtements, sacs, etc.) seront placés dans le sac numéroté fourni lors du retrait de votre dossard. Déposé par vos soins dans un fourgon de l'organisation, ce sac sera rapatrié au village-arrivée où vous le récupérerez après votre course.

NB : Mettez le minimum d'affaires importantes ou de valeurs dans le sac ; l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions aux épreuves sont possibles par courrier ou directement en ligne :

- **Inscriptions Marathon ►**
- **Inscriptions Ekiden ►**
- **Inscriptions Duo ►**

Marathon : L'épreuve est ouverte à tous les concurrents titulaires d'une licence ou d'un pass' running F.F.A à partir de la catégorie Espoirs (nés en 1998 ou avant) et sans limite maximale d'âge.

Ekiden : L'épreuve est ouverte à tous les concurrents titulaires d'une licence ou d'un pass' running F.F.A nés en 2002 ou avant, interdiction aux minimes.

Marathon en Duo: L'épreuve est ouverte à tous les concurrents titulaires d'une licence ou d'un pass' running F.F.A à partir de la catégorie Espoirs (nés en 2000 ou avant) et sans limite maximale d'âge.

Pour les non-licenciés F.F.A., la loi N°99-223, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, oblige l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, aptitude justifiée par la fourniture d'un certificat médical délivré par un médecin suite à un examen médical datant de moins d'un an.

Dès lors, en accord avec la dernière règlementation des courses Hors Stade F.F.A., il faudra pour tout concurrent :

- Etre titulaire d'une licence sportive Athlé Compétition délivrée par la FFA ou d'une licence compétition auprès d'une des fédérations affinitaires suivantes : FSCF (avec impérativement la mention athlétisme), FSGT (avec impérativement la mention athlétisme), UFOLEP (avec impérativement la mention athlétisme) ou FF.TRI. Cette licence devra être en cours de validité au jour de la compétition.

ou

- Pour les non licenciés à l'une de ces fédérations, nés en 1998 ou avant (catégories espoir, senior et vétéran) ou en 2002 ou avant pour l'Ekiden,ou en 2000 ou avant pour le duo, joindre le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de 1 an (au jour de la course). Les mentions « athlétisme » (ou « course à pied » ou « sport ») et « compétition » sont toutes deux impératives sinon le certificat médical n'est pas recevable.

Les coureurs participant au marathon, qui souhaiteraient obtenir un dossard personnalisé ou recevoir leur dossard par la poste en lettre suivie, devront être inscrit et avoir un dossier complet avant le jeudi27 Septembre 2018.

Inscriptions limitées à 1500 pour le marathon, limitées à 300 équipes sur l'Ekiden et 300 équipes sur le Duo.

Article 3-1 : Cession des dossards marathon, Ekiden ou Duo

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les modalités d'inscriptions sont fixées à :

Pour le Marathon

- 38 € jusqu'au 30 Juin 2018,

- 45 € du 1er Juillet au 2 Septembre 2018,

- 53 € du 3 Septembre au 4r Octobre 2018.

Pour l'Ekiden

- 72 € jusqu'au 16 Septembre 2018,

- 96 € du 17 Septembre au 4 Octobre 2018.

Pour le Marathon DUO

- 40 € jusqu'au 30 Juin 2018,

- 50 € du 1er Juillet au 2 Septembre 2018,

- 60 € du 3 Septembre au 4r Octobre 2018.

Clôture des inscriptions :

- PAS D'INSCRIPTION LA DERNIERE SEMAINE DE L'EPREUVE

Clôture des inscriptions le Jeudi 4 Octobre 2018 à MINUIT.

Article 4 : Retrait des dossards marathon et Ekiden

ATTENTION PAS DE RETRAIT DE DOSSARD LE DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018 !

Si vous ne pouvez vous déplacer le vendredi ou samedi pour retirer votre dossard, n'oubliez pas de cocher l'option « envoi dossard » sur votre bulletin d'inscription, qui je rappelle est une solution de dépannage et sera gérée manuellement.

Envoi du (des) dossards par la Poste par lettre suivie : 10€ (uniquement valable pour les inscriptions complètes et antérieures au 27 Septembre 2018). Votre dossard vous sera adressé au début du mois d'Octobre. Tout coureur ou équipe n'ayant pas un dossard complet au 27 Septembre 2018 (vérifier votre inscription sur le site) ne pourra recevoir son dossard par voie postale même en cas de souscription à cette option (Option non remboursable).

Les coureurs, participant au marathon, qui souhaiteraient obtenir un dossard personnalisé ou recevoir leur dossard par la poste en lettre suivie devront être inscrit et avoir un dossier complet avant le jeudi 27 Septembre 2018.

Pour le Marathon et l'Ekiden et sur présentation OBLIGATOIRE :

• d'une pièce d'identité

• soit d'une licence FFA, FCSF, FSGT, UFOLEP ou FFTRI, soit d'un certificat médical valable de moins d'un an (cf. bulletin d'inscription)

Chez Sport 2000 LOUVIERS – Boulevard Postel
Vendredi 5 Octobre 2018 – De 14h30 à 18h30
Samedi 6 Octobre 2018 – De 9h à 18h

Sur le Village « Arrivée » à Val-de-Reuil
Samedi 13 Octobre 2018 – De 9h à 19h

Article 5 : Ravitaillement, épongeage et secours

Les points de ravitaillement, les postes d'épongeage et les postes de secours seront conformes à la réglementation fédérale en vigueur.
Les points de ravitaillement sont situés tous les 5 km à partir du 6ème Km. Les concurrents bénéficiant d'un dossard Elite qui apportent leurs propres ravitaillements devront les fournir à l'organisation dès le samedi matin (sous la tente des litiges).

Les postes d'épongeage sont situés tous les 5 km à partir du km 7,5.

Les postes de secours seront installés par la Croix Rouge Française. Une voiture balai fermera le parcours. En cas de défaillance d'un concurrent, les bénévoles disposent des numéros d'urgence et peuvent prévenir le P.C. course.

L'organisation a également prévu un médecin de course et des kinésithérapeutes motorisés.

Article 6 : Jury officiel, chronométrage et classement

Un juge arbitre officiel, désigné par la FFA, assurera la régularité du chronométrage de l'épreuve et des temps réalisés par les participants. Ses décisions seront sans appel.
Ce juge arbitre sera assisté de starters et chronométreurs officiels et de commissaires de courses.

Le chronométrage sera affiché à l'arrivée. Un chronométrage intermédiaire indicatif sera établi à chaque transmission du relais de l'Ekiden, au Semi-Marathon et à l'arrivée.

Afin de préserver l'intégrité physique des concurrent(e)s, trois barrières horaires sont instituées :

- Passage obligatoire au semi-marathon dans un temps inférieur ou égal à 2h45',
- Passage obligatoire au 29e km dans un temps inférieur ou égal à 3h47',
- Passage de la ligne d'arrivée dans un temps inférieur ou égal à 5h30.

Tout(e) concurrent(e) ne pouvant franchir ces trois barrières horaires sera mis(e) définitivement hors course par l'organisation (médecin de course, commissaire de course ou Croix-Rouge). Son dossard lui sera retiré. Le ou la concurrent(e) arrêté(e) rejoindra l'arrivée dans la voiture balai.

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone est interdite

ATTENTION : coureur accompagné par un coureur sans dossard ou vélo = coureur disqualifié

AUCUN VELO ACCOMPAGNANT N'EST ADMIS SUR LE CIRCUIT.

Article 7 : Assurance & Sécurité

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation a contracté une assurance-responsabilité civile auprès de la MAIF couvrant tout dommage éventuellement causé par un concurrent.

Article 8 : Récompenses

Tous les arrivants recevront une médaille et un lot-souvenir. Une dotation de base en espèces et en lots divers sera attribuée en respectant la parité homme/femme (en %). La grille de prix détaillée est disponible en suivant les liens :

- Récompenses Marathon
- Récompenses Marathon Duo
- Récompenses Ekiden

Le règlement des récompenses se fera exclusivement par chèque.

Par respect pour les partenaires, élus et collectivités sans lesquels les primes ne pourraient être versées, ces dernières ne seront remises qu'aux personnes récompensées assistant à la cérémonie protocolaire. Si vous êtes susceptibles d'être récompensé, pensez à prendre vos dispositions pour pouvoir assister à la remise des prix qui commence vers 14h30.

Aucune prime ne sera remise ou envoyée hors de la cérémonie protocolaire.

Personnalisation de votre médaille :
Il vous est possible de commander lors de votre inscription la plaque adhésive qui sera gravée avec votre nom (Marathon & Duo) ou votre équipe (Ekiden) et votre temps réalisé à l'arrivée, et recevez-là à votre domicile.
De couleur métallique similaire à celle de la médaille, elle s'adapte et s'encastre parfaitement au dos de votre médaille. La plaque sera gravée et envoyée directement chez vous, par la Poste. A sa réception, retirez la couche de protection et collez la plaque au dos de votre médaille. Votre médaille sera alors personnalisée et représentera un vrai souvenir de votre exploit. Prix préférentiel : 8€00.

Article 9 : Annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre événement pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Quel que soit le motif d'annulation d'un concurrent, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

Article 10 : Droit à l'image

En participant au marathon Seine-Eure, les concurrents s'engagent à accepter l'utilisation de leur image afin de faire la promotion de cet événement. L'Association Marathon Sport Evénement s'engage de son côté à n'utiliser les photographies, films, enregistrements effectués par ses membres que pour son seul et unique usage.

Les participants sont informés que :

- Je jour de l'évènement, des aéronefs télépilotés (Drones) pourront être utilisés à des fins de tournage.
- Les participants pourront donc se trouver, au cours de tout ou partie de leur participation à l'évènement à moins de 30 mètres desdits aéronefs.
- Les données personnelles communiquées par les concurrents ne seront utilisées que pour le propre compte de l'Association Marathon Sport Evènement et ne feront l'objet d'aucune divulgation.

Protection de la vie personnelle :
Si vous le souhaitez, écrivez à l'organisation en précisant ces termes :
« Je demande expressément qui'il ne soit pas fait mention de mon nom des les résultats paraissant sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Je fais mon affaire personnelle de demander que cette mention ne figure pas, non plus, sur le site de la FFA (demande sur cil@athle.fr »

L'accès au parcours du Marathon Seine-Eure étant libre et gratuit, l'Association Sport Evènement ne saurait être tenue pour responsable des photographies, films et enregistrements effectués par des tiers.

L'AMSE.